

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 avril 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DAE 112** Subvention (5000 euros) à La Mutuelle Des Étudiants (LMDE)-Stands Alimental

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5000 euros est accordée à La Mutuelle Des Étudiants (LMDE) (SIMPA 185354 / 2021\_07908), dont le siège social est au 32 rue Blanche 75009 Paris ;

Article 2: La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**